



DEFICIENCE VISUELLE : LES PROFESSIONNELS QUI PEUVENT VOUS AIDER

Le médecin ophtalmologiste

L'ophtalmologiste est un médecin spécialiste des pathologies qui affectent l'œil et ses annexes (paupières, voies lacrymales...), et la vision.

Il pose le diagnostic, assure le suivi, les traitements éventuels et les prescriptions médicales du patient. **Il peut être consulté directement, sans prescription préalable du médecin généraliste.**

Lors d'une consultation, après avoir interrogé le patient sur la nature des gênes (lecture, déplacement dans des espaces plus ou moins bien éclairés, conduite à la nuit tombante...), il peut prescrire des examens complémentaires et orienter vers les spécialistes appropriés pour les équipements ou la rééducation.



Retrouvez tous les
professionnels sur :
www.annuaire.sante.ameli.fr

L'orthoptiste



Retrouvez tous
les professionnels sur :
www.annuaire.sante.com

L'orthoptiste exerce sur prescription médicale (ophtalmologiste, généraliste, gériatre, neurologue...). **Il réalise des évaluations, assure des actes de rééducation et de réadaptation de la fonction visuelle à tous les âges de la vie. Certains orthoptistes sont spécialisés en Basse Vision.**

L'orthoptiste va définir et mettre en place les stratégies pour améliorer la vision fonctionnelle et optimiser l'utilisation des restes visuels en travaillant avec le patient : les postures, la position de la tête, les stratégies de balayage ou d'exploration visuelle, le travail sur la mémorisation...

En relation avec l'opticien, il intervient également dans le choix et l'aide à l'appropriation des aides optiques.

Les soins peuvent être dispensés au cabinet, au domicile du patient ou, dans des structures de soins/médico-sociales/scolaires.

L'opticien

L'opticien exerce en collaboration avec l'ophtalmologiste, l'orthoptiste et divers fournisseurs.

Il réalise, adapte et délivre les appareils qui corrigent ou compensent les défauts de la vision (lunettes, lentilles...).

Spécialisé en basse vision, il propose des aides optiques complémentaires (verres filtrants, dispositif de grossissement, loupes, vidéos loupes, ...) **et des aides techniques** (pupitre, éclairage...).

L'utilisation de ces matériels peuvent nécessiter une rééducation Basse Vision avec l'orthoptiste.



Retrouvez tous les professionnels sur :
www.annuaire.sante.com

L'Instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles



L'Instructeur de l'autonomie, professionnel spécialisé en Basse Vision, **développe toutes les capacités de la personne pour compenser le handicap visuel** (développement des potentiels sensoriels, organisationnels...) et **transmet des techniques pour se déplacer** en sécurité, réaliser ses habitudes de vie avec confort et moindre fatigue.

Il intervient sur le versant éducatif, rééducatif ou réadaptatif. Il s'adresse aux personnes déficientes visuelles de tout âge.

- **En locomotion : pour les déplacements.**
- **En activités de la Vie Journalière.**

L'ergothérapeute

L'ergothérapeute, professionnel paramédical, est attentif à toute problématique de santé. C'est une personne ressource, tant pour l'entourage professionnel que personnel de la personne âgée.

Il améliore la capacité d'agir de la personne accompagnée : à partir de son diagnostic, prenant en compte l'environnement dans lequel elle évolue et ses habitudes de vie, il **conseille de nouvelles manières de faire, préconise des aides techniques et des aménagements de l'environnement.**